

REDRESS

Ending torture, seeking justice for survivors

Août 2026

JUST REPARATION

Ce bulletin vise à renforcer notre communauté de pratique en partageant des informations et des progrès d'actualité dans le domaine concerné



Just Reparation est une revue régulière de l'actualité de la réparation, préparée par l'équipe juridique de REDRESS.

Cette édition met en lumière plusieurs développements importants dans le domaine des réparations, notamment une audience concernant l'appel d'une décision ayant refusé des réparations à certaines personnes survivantes de violences sexuelles liées aux élections et à la période postélectorale au Kenya ; un appel à la justice et à la réparation lancé par des experts des Nations Unies en faveur des victimes du massacre de Muttur au Sri Lanka ; la saisine de la **Cour interaméricaine des droits de l'Homme (CIADH)** dans une affaire concernant la torture et les disparitions forcées de 15 élèves de lycée au Guatemala ; ainsi que des débats historiques au Parlement du Royaume-Uni sur les réparations liées à l'esclavage.

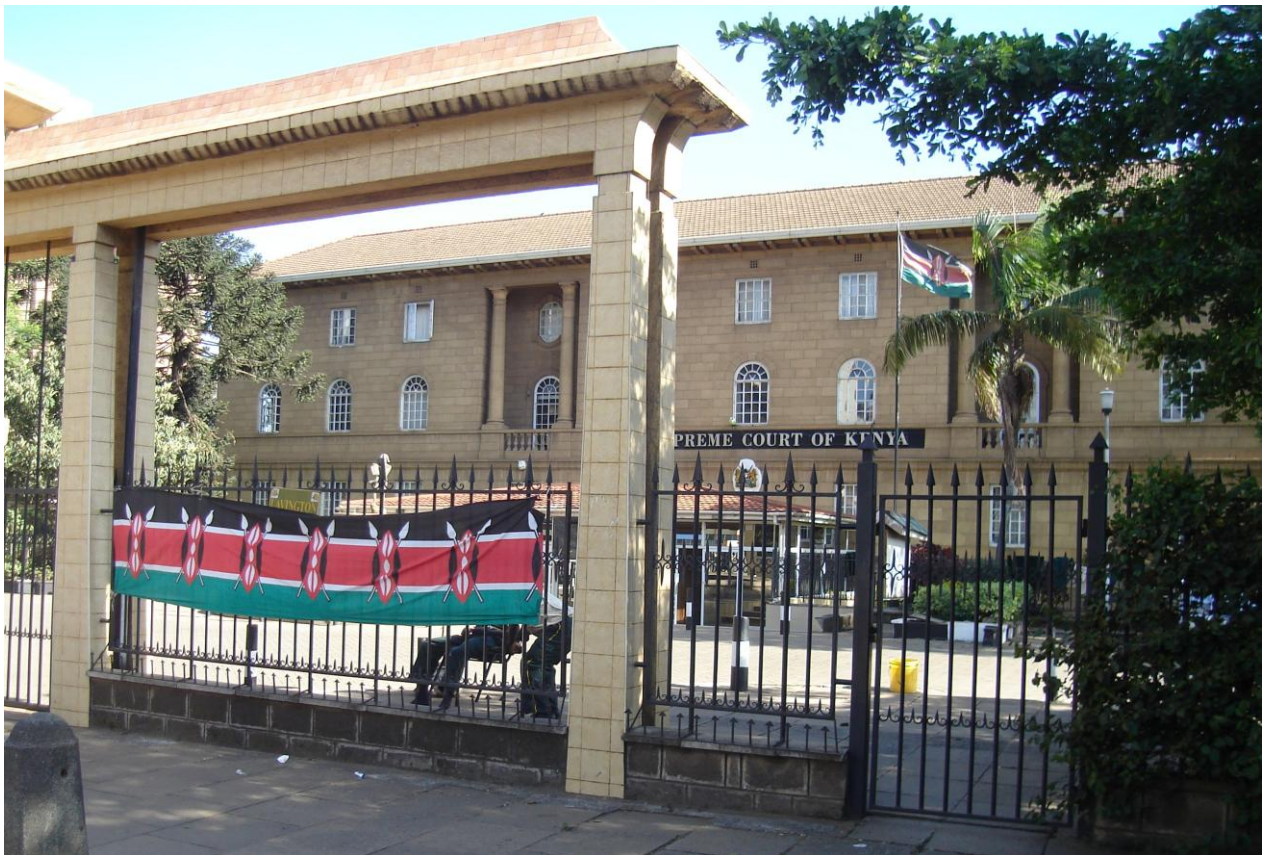
Ce numéro comprend également un témoignage d'Edgar Kaiser, lauréat du **Prix de l'avocat innovant de REDRESS**, portant sur une initiative de réadaptation menée par la société civile en faveur d'enfants issus de familles touchées par la violence.

Dans notre prochaine édition, nous publierons un numéro spécial consacré aux débats émergents et aux initiatives relatives aux réparations destinées aux victimes du conflit armé en cours au Soudan.

Si vous souhaitez contribuer à la rubrique **Contributions de la communauté** par un court article, ou si votre organisation organise un événement que vous aimeriez faire connaître à nos lecteurs et lectrices ou sur nos réseaux sociaux, veuillez contacter notre juriste, Alejandro, à l'adresse suivante : alejandro@redress.org.

Aidez-nous à améliorer le bulletin

GRANDES NOUVELLE



KENYA

La Cour suprême examine un recours historique sur les réparations pour les survivantes et survivants de violences sexuelles liées aux élections

Le 29 juillet 2026, quatre survivantes de violences sexuelles commises pendant les violences électorales et postélectorales de 2007-2008 au Kenya ont comparu devant la Cour suprême dans le cadre d'un appel historique visant à obtenir reconnaissance, responsabilité et réparation après près de deux décennies de retards dans l'accès à la justice.

L'affaire, introduite en 2013 par huit survivants et survivantes de **violences sexuelles liées aux conflits (VSLC)**, conteste le manquement présumé de l'État à prévenir, enquêter sur, poursuivre et offrir des **recours** pour les violences sexuelles généralisées commises dans le contexte de la crise électorale de 2007-2008. Elle met également en lumière l'exclusion persistante de nombreux survivants et survivantes des programmes nationaux d'indemnisation et de réparation. En décembre 2020, la Haute Cour a accordé une **réparation** à quatre des huit requérants et requérantes, mais a rejeté les demandes des quatre autres, estimant qu'elles n'avaient pas démontré que les violences sexuelles qu'elles avaient subies avaient été commises par des agents de l'État ou des autorités publiques. L'appel concerne ces quatre survivantes dont les demandes ont été rejetées. REDRESS était intervenu en qualité d'amicus curiae dans la procédure en première instance, faisant valoir l'obligation de l'État kényan de fournir une **réparation complète** aux survivants et

survivantes dans le contexte des violences sexuelles généralisées et de la torture commises après les élections au Kenya.

L'appel s'inscrit dans la continuité de décisions antérieures ayant accordé une indemnisation à certains survivants et survivantes, en particulier lorsque des agents de l'État étaient impliqués ou que les faits avaient été officiellement signalés, tout en refusant des **recours** à d'autres survivants et survivantes qui avaient été agressés par des groupes de civils ou qui n'avaient pas été en mesure de signaler les crimes pendant les violences. Les requérantes soutiennent que cette approche crée une « hiérarchie des victimes » contraire à la Constitution et ne tient pas compte des réalités du traumatisme, de l'insécurité et des défaillances institutionnelles durant la crise. Elles affirment également que les organes de contrôle demeurent responsables d'enquêter sur les violences policières historiques non résolues liées à cette période.

Les requérantes demandent une indemnisation, des mesures de réadaptation, un accompagnement psychosocial, une reconnaissance publique, des excuses publiques ainsi que des réformes institutionnelles. Elles demandent également que les survivants et survivantes de VSLC soient explicitement inclus dans [le futur dispositif national d'indemnisation du Kenya](#). Selon la [déclaration de l'une des requérantes](#), « Au-delà de la salle d'audience, cet appel soulève des questions plus larges concernant l'accès à la justice au Kenya. Il intervient à un moment où des avocats à travers le pays se retirent des procédures judiciaires pour protester contre les retards, l'accumulation des affaires et les obstacles à l'accès à la justice.

Photo par: Kriddl CC 1.0



SRI LANKA

Des experts de l'ONU renouvellent leur appel à la vérité, à la justice et à la réparation dans l'affaire du massacre de Muttur au Sri Lanka

Le 4 août 2026, des experts des droits de l'Homme des Nations Unies ont appelé le Sri Lanka à garantir la vérité, la justice et la réparation aux familles de 17 travailleurs humanitaires de l'organisation [Action contre la Faim \(ACF\)](#), exécutés à Muttur en août 2006 pendant le conflit civil du pays. À l'occasion du vingtième anniversaire du massacre, les experts ont exhorté le gouvernement à rouvrir ou à réactiver une enquête indépendante, impartiale et efficace, tout en soulignant la nécessité d'une **réparation complète** pour les familles des victimes.

Les victimes étaient des membres du personnel humanitaire fournissant des services essentiels en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène à des communautés touchées par le conflit, dans un contexte d'intensification des hostilités entre l'armée sri-lankaise et les Tigres de libération de l'Eelam tamoul (LTTE).

Dans leur déclaration, les experts ont rappelé que plusieurs enquêtes internationales successives, notamment l'Enquête du Haut-Commissariat des [Nations Unies aux droits de l'Homme \(HCDH\) sur le Sri Lanka](#), avaient conclu à l'existence de motifs raisonnables de croire que des membres des forces de sécurité sri-lankaises étaient responsables des meurtres. Toutefois, les efforts visant à établir les responsabilités au niveau national ont été compromis par des ingérences politiques, des insuffisances probatoires et une protection inadéquate des témoins, laissant cette affaire non résolue près de vingt ans plus tard. L'incapacité persistante à mener des enquêtes et des poursuites efficaces a contribué à un climat plus large d'impunité. En [2025](#), les experts de l'ONU avaient déjà fait part de leurs préoccupations au gouvernement sri-lankais dans le cadre d'une communication officielle portant sur cette affaire ainsi que sur d'autres dossiers non résolus.

La déclaration met particulièrement l'accent sur la justice réparatrice, en établissant un lien entre la responsabilité et les droits des familles des victimes ainsi que des communautés affectées. Les experts ont souligné que la justice est essentielle pour restaurer la dignité et la mémoire des personnes tuées, tout en reconnaissant que leurs familles vivent depuis vingt ans sans **recours effectif** et ont subi des menaces, des déplacements forcés et une longue période d'incertitude. Ils ont également insisté sur le fait qu'une **réparation complète** est indispensable non seulement pour remédier aux préjudices subis, mais aussi pour promouvoir les **garanties de non-répétition**, renforcer l'**État de droit** et prévenir de futures **violations des droits de l'Homme**.

Foto de: Tamil Nation



GUATEMALA

La CIDH saisit la Cour interaméricaine des droits de l'Homme d'une affaire concernant la disparition et la torture d'étudiants pendant le conflit armé

Le 13 mai 2026, la [Commission interaméricaine des droits de l'Homme \(CIDH\)](#) a soumis l'affaire [Marvyn Iván Pérez et autres c. Guatemala](#) à la [Cour interaméricaine des droits de l'Homme \(CIADH\)](#). L'affaire porte sur les **disparitions forcées** et la torture de 15 lycéens pendant le conflit armé interne au Guatemala, ainsi que sur la disparition forcée continue de deux victimes, Jorge Marroquín et Carlos Medina, dont le sort et le lieu où elles se trouvent demeurent inconnus en août 2026.

Les étudiants étaient membres d'une organisation de jeunesse militant pour l'amélioration des conditions d'éducation au Guatemala. Selon la **CIDH**, des agents de l'État ont arrêté les 15 victimes en mai 1982 en les accusant d'entretenir des liens avec des groupes de guérilla. La Commission a conclu que le Guatemala engage sa responsabilité internationale pour les **disparitions forcées** des étudiants, ainsi que pour les actes de torture physique et psychologique et les actes de torture à caractère sexuel commis contre quatre victimes de sexe féminin. La **CIDH** a en outre estimé que le Guatemala avait violé plusieurs droits protégés par la **Convention américaine relative aux droits de l'Homme (CADH)**, notamment les droits à la personnalité juridique, à la vie, à un traitement humain et à la liberté individuelle. Elle a également conclu que l'État avait violé les droits de l'enfant, toutes les victimes étant mineures au moment de leur arrestation.

La **CIDH** a demandé à la **CIADH** d'ordonner une **réparation complète**, comprenant une indemnisation intégrale, des mesures de réadaptation ainsi que la fourniture d'un soutien psychologique et psychosocial aux victimes et à leurs familles. En outre, la Commission a appelé à de nouveaux efforts pour établir le sort et le lieu où se trouvent Marroquín et Medina ; à l'enquête, aux poursuites et à la sanction des

responsables ; ainsi qu'à l'adoption de **garanties de non-répétition**. Ces mesures comprennent des formations spécialisées destinées aux responsables du ministère public et du pouvoir judiciaire sur l'enquête relative aux **disparitions forcées** et à la torture.

Foto de: Jbobe CC 2.0



ROYAUME-UNI

Les réparations pour l'esclavage débattues au Parlement britannique

Le 14 juillet 2026, le [Comité des réparations de la Communauté des Caraïbes](#) (CARICOM), une organisation intergouvernementale créée en 1973, a rencontré des parlementaires britanniques ainsi que des membres du clergé afin de discuter des réparations pour l'esclavage. Cette rencontre s'est tenue dans un contexte de mobilisation croissante du mouvement mondial en faveur de la justice réparatrice. Comme indiqué dans les précédentes éditions du [bulletin Just Reparation](#), l'ONU a adopté, le 25 mars 2026, une déclaration reconnaissant l'esclavage racialisé fondé sur la propriété d'êtres humains comme le « [crime contre l'humanité le plus grave](#) » ; le président français [Emmanuel Macron](#) a publiquement reconnu la nécessité d'une réparation pour l'esclavage en mai ; et la [Jamaïque](#) a réaffirmé son ferme soutien au programme de réparations de la CARICOM le mois suivant.

La CARICOM cherche à faire évoluer les discussions sur la réparation au-delà des mesures symboliques, telles que les excuses publiques et les initiatives de commémoration, vers des négociations formelles sur une réparation matérielle en faveur des nations caribéennes. Comme indiqué dans le [Plan en dix points pour la justice réparatrice de la CARICOM](#) : un manifeste pour les Lumières à venir, les

mesures proposées comprennent une aide au développement, un soutien aux systèmes de santé et d'éducation, l'annulation de la dette, une indemnisation des peuples autochtones et une plus grande autodétermination pour les territoires caribéens qui demeurent sous souveraineté britannique, française, néerlandaise ou américaine. À travers son manifeste et ses activités plus larges de plaidoyer et d'action juridique, la **Commission des réparations de la CARICOM (CRC)** cherche à remédier à ce qu'elle qualifie d'« [héritage persistant de l'esclavage](#) ». Cette approche reconnaît les conséquences durables de l'esclavage et du colonialisme, notamment leurs effets disproportionnés sur les personnes d'ascendance africaine, le génocide des populations autochtones des Caraïbes et les inégalités sociales et économiques qui continuent de découler de ces injustices historiques.

Les revendications de la **CRC** portent non seulement sur une indemnisation pour l'esclavage lui-même, mais également pour les préjudices qui y sont associés, notamment les pertes en vies humaines, les préjudices corporels, les souffrances psychologiques, la traite des êtres humains et le travail non rémunéré. Plus important encore, la Commission présente la quête de réparations comme une occasion de s'attaquer aux structures persistantes de racisme et d'inégalité et de promouvoir un ordre international plus juste.

Foto de: Missy & the Universe CC 2.0

COIN DE LA COMMUNAUTÉ

Nous aimons inclure dans *Just Reparation* les points de vue et les réflexions de juristes, d'activistes, de survivants et survivantes, ainsi que d'autres personnes engagées dans le domaine de la réparation.

Au-delà des actualités relatives à des affaires spécifiques, vos contributions sont essentielles pour enrichir notre compréhension collective et favoriser un dialogue constructif au sein de la communauté de pratique de la réparation.

Si vous souhaitez contribuer à la prochaine édition de *Just Reparation*, nous vous invitons à envoyer votre contribution au plus tard le **20 septembre 2026** à l'adresse suivante : alejandro@redress.org.

« Sangamam » : reconstruire l'espoir que l'État a brisé !

par Edgar Kaiser, Défenseur des droits humains de terrain auprès de People's Watch et Lauréat du Prix de l'avocat innovant décerné par REDRESS



En juin 2025, REDRESS a publié son rapport intitulé « [La torture normalisée : la violence d'État en Inde](#) », qui met en lumière le caractère systématique de la torture dans le pays. L'Inde figure parmi le petit nombre d'États dans le monde qui n'ont ni ratifié la **Convention des Nations Unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (UNCAT)** ni adopté une législation spécifique contre la torture afin de garantir la **responsabilité** des auteurs. Les survivants et survivantes ainsi que les victimes, qui devraient pourtant être au cœur du système de justice pénale, demeurent [pratiquement](#) invisibles, avec peu, voire aucune possibilité d'accéder à la **réparation**.

Au-delà de l'**indemnisation** financière, les États devraient s'attaquer aux profondes conséquences de la torture au moyen de mesures de **restitution**, de réconciliation sociale et d'autonomisation des victimes et des survivants et survivantes. C'est précisément ce que réalise [People's Watch](#), une organisation indienne de lutte contre la torture, dans un contexte marqué par une impunité systémique et par l'absence de place accordée aux survivants et survivantes au sein du système de justice pénale. « [Sangamam](#) » est un mot tamoul qui signifie « se réunir » ou « se rassembler ». Contrairement à la pratique habituelle qui consiste à accorder une **réparation** aux personnes directement touchées, cette initiative de *People's Watch* et de ses organisations partenaires s'adresse aux enfants issus de familles ayant subi des violences. Il s'agit d'un [camp d'été](#) annuel de réadaptation qui réunit des enfants dont les parents ont été arbitrairement détenus, torturés ou même victimes d'exécutions extrajudiciaires commises par des agents de l'État. Nombre de ces enfants appartiennent à des communautés connues sous les noms de « Kalottar » et « Kattu Naicker », généralement désignées comme des **tribus dénotifiées (Denotified Tribes, DNT)**. Sous la domination coloniale britannique, ces communautés avaient été qualifiées de « tribus criminelles » en vertu de la *Criminal Tribes Act* de 1871. Bien qu'elles aient été dénotifiées et libérées de cette législation draconienne après l'indépendance, la violence systémique et la stigmatisation ont perduré au fil du temps.

Dans un système qui ne reconnaît même pas les victimes directes, les enfants, qui subissent un traumatisme indirect et souffrent des conséquences matérielles de la perte du principal soutien de famille, n'ont pratiquement aucun recours, si ce n'est *Sangamam*. Ce projet, qui a débuté en 2002 avec un petit groupe d'enfants, est devenu un camp annuel qui accueille chaque année plus d'une centaine d'enfants. Depuis plus de vingt ans, ce camp redonne à des milliers d'enfants les joies de l'enfance, ravive un espoir brisé par l'État et leur rappelle qu'ils ne sont pas seuls. Les activités proposées comprennent des ateliers d'arts plastiques et d'artisanat, de photographie, des activités sportives, des séances de motivation, un accompagnement à l'orientation professionnelle, des excursions en montagne, ainsi que des éléments

aussi essentiels que trois repas nutritifs par jour, autant de choses auxquelles ils aspiraient et auxquelles chaque enfant a droit.

Outre les enfants issus des communautés dénotifiées, le camp accueille également des enfants dont les parents ont été illégalement tués par l'État. C'est notamment le cas des familles touchées par les exécutions extrajudiciaires de [Sheshachalam](#). Alors que ces familles attendent justice depuis plus de quinze ans, ce camp leur offre ce que l'État leur a refusé : une **réparation**.

Mais l'aspect le plus remarquable du camp réside dans la manière dont il a transformé des victimes en leaders du mouvement aujourd'hui. Dans [un film documentaire](#), Thangeshwaran, dont le père a été abattu par la police en 1997 et qui a participé au premier *Sangamam* en 2002, raconte avec émotion qu'il attendait ce camp avec impatience chaque année afin d'oublier sa tristesse. Vingt-cinq ans plus tard, son parcours l'a mené du statut de bénéficiaire à celui de bénévole, puis d'enseignant de yoga au sein du camp.

L'avocat Karunanidhi, dont le père a été détenu illégalement et soumis à des mauvais traitements, est un autre ancien bénéficiaire ayant participé au camp en 2003. Aujourd'hui, il [défend cette](#) cause devant les juridictions indiennes et a été invité par le Département d'État des États-Unis à participer à un programme d'échange consacré à l'**État de droit**. De même, Prabhakaran, qui a également pris part au premier camp en 2002 et qui a lui-même été victime de détention arbitraire en 2001, dirige désormais une organisation de défense des droits de l'enfant financée par l'UNICEF.

Jayakumar n'avait que 22 ans lorsqu'il a été brutalement torturé par la police, au point de souffrir d'une insuffisance rénale temporaire. L'intervention rapide de *People's Watch* lui a sauvé la vie en lui permettant d'accéder d'urgence aux soins médicaux dont il avait besoin.

Sa quête de **responsabilité** a été portée jusqu'à la Cour suprême, où il était représenté par l'ancien juge en chef de la Haute Cour (Odisha), S. Muralidhar, aujourd'hui président de la Commission d'enquête internationale indépendante des Nations Unies sur le Territoire palestinien occupé. Bien que la Cour ait rejeté les mesures qu'il sollicitait, Jayakumar a survécu.

Aujourd'hui, il revient chaque année à *Sangamam*, non plus en tant que victime, mais comme bénévole. Ces histoires rappellent avec force que, lorsque les victimes sont privées de justice dans un contexte d'impunité systémique, ce sont des organisations comme celles-ci qui continuent de veiller à ce que les survivants et survivantes ainsi que les familles des victimes bénéficient de la **réparation complète** à laquelle ils ont droit.

AUTRES NOUVELLE

MONDE

Le président du Ghana appelle à des mesures concrètes en faveur des réparations pour l'esclavage

[En savoir plus](#)



SUISSE

Des artistes issus de minorités défendent les droits de l'Homme dans le cadre d'une exposition à Genève

[En savoir plus](#)



ROYAUME-UNI

REDRESS rend hommage à son client Nicholas Tuffney et réaffirme son engagement à poursuivre son combat pour la justice

[En savoir plus](#)



UKRAINE

Le Registre des dommages pour l'Ukraine élargit les catégories de demandes d'indemnisation

[En savoir plus](#)



LECTURES DU WEEK-END

FRIVAO : l'indemnisation collective est-elle utilisée à des fins de détournement ?

par Justice Info - Claude Senganya

Qui devrait décider de la proportion des fonds à allouer à l'indemnisation individuelle et à l'indemnisation collective dans le cadre des mécanismes de réparation destinés aux victimes des atrocités commises par l'Ouganda en République démocratique du Congo (RDC) ? En février 2022, la **Cour internationale de justice (CIJ)** a ordonné à l'Ouganda de verser 325 millions de dollars à la RDC : 225 millions de dollars pour les préjudices causés aux personnes, 40 millions de dollars pour les dommages matériels et 60 millions de dollars pour les dommages environnementaux et la perte de ressources naturelles dans l'Ituri. Sur le papier, c'est le Fonds spécial pour la distribution des indemnités aux victimes des activités illégales de l'Ouganda en RDC (FRIVAO) qui gère ces fonds. Mais la réalité semble bien différente.



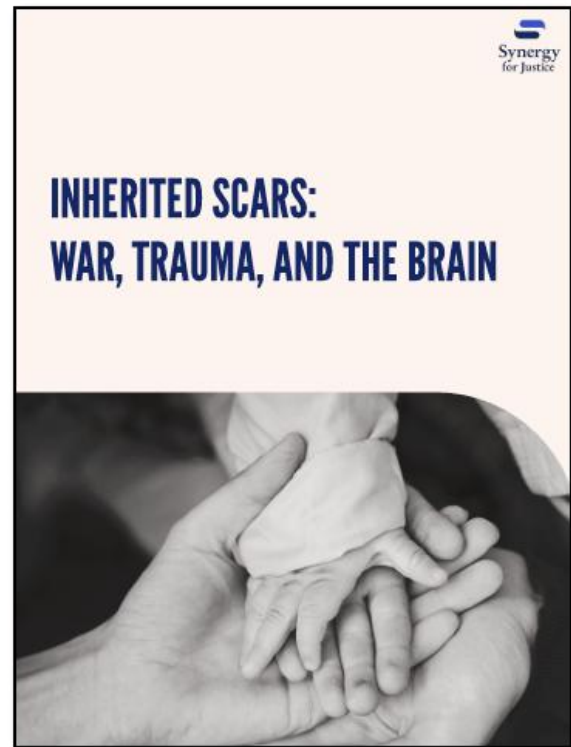
[En savoir plus](#)

Guerre, traumatisme et cerveau par Synergy for Justice

Synergy for Justice a réuni la psychiatre médico-légale Dr Dina al Shafie et les expertes survivantes Elizabeth Atieno, Ajna Jusić, Meris Musanović et Venesa Sulimani à l'occasion du webinaire [*Inherited Scars: War, Trauma, and the Brain*](#) (« Cicatrices héritées : guerre, traumatisme et cerveau »).

Cette discussion accompagnait le lancement de l'article [de Synergy for Justice portant le même titre](#), rédigé par la Dr Dina al Shafie avec la contribution des expertes survivantes ayant participé au webinaire. Ensemble, elles ont exploré la manière dont les traumatismes peuvent se transmettre d'une génération à l'autre et ce que cela implique pour la justice, la responsabilité et la guérison.

En savoir plus



Les tests de virginité forcés reconnus comme un acte de torture : une décision historique de la Commission africaine contre l'Égypte par REDRESS

Il s'agit du troisième article d'une série mettant en avant des représentants juridiques et des experts du **contentieux stratégique** contre la torture, qui reviennent sur l'impact des affaires présentées dans le *Casebook 2*.

Dans cet article, Alejandra Vicente, responsable du département juridique de REDRESS, analyse la décision rendue par la **Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples (ComADHP)** dans l'affaire *Samira Ibrahim Mahmoud et Rasha Ali Abdel-Rahman c. Égypte*. Il s'agit de la première décision rendue par un organe régional ou international de défense des



droits de l'Homme reconnaissant les « tests de virginité » forcés comme constituant un viol et un acte de torture.

L'article examine les violations subies par deux manifestantes durant le soulèvement égyptien de 2011, les conclusions de la Commission relatives à la torture, aux violences sexuelles et à la discrimination fondée sur le genre, ainsi que l'importance de cette décision pour la **responsabilité** des auteurs et la lutte contre les violences fondées sur le genre.

[En savoir plus](#)

ÉVÉNEMENTS

SÉRIE DE WEBINAIRES DE REDRESS

Réforme institutionnelle : lutter contre la torture dans les prisons et les systèmes de justice



Nous avons le plaisir de vous inviter à notre prochain webinaire, « **Réforme institutionnelle : lutter contre la torture dans les prisons et les systèmes de justice** », qui se tiendra le **vendredi 18 septembre 2026 à 16h00 (CEST)**. Il s'agit du deuxième webinaire de la série « **Innovier contre la torture : nouvelles stratégies pour le mouvement de lutte contre la torture** ».

Cette série de webinaires présentera les stratégies et approches novatrices adoptées par les lauréats et lauréates du **Prix des avocats innovants**. Elle offrira l'occasion de tirer des enseignements de leurs expériences et de réfléchir à la manière dont ces leçons peuvent être utiles pour lutter contre la torture et les mauvais traitements dans d'autres contextes.

Les **Prix des avocats innovants de REDRESS**, décernés dans le cadre du **Consortium United Against Torture**, visent à encourager et à soutenir une nouvelle génération d'avocats et d'avocates engagés dans le mouvement de lutte contre la torture afin qu'ils puissent combattre la pratique de la torture dans leurs communautés.

Ce webinaire se déroulera en **espagnol**, avec une interprétation disponible en **anglais** et en **portugais**.

REGÍSTRATE-VOUS ICI

Voici quelques événements à venir sur le **contentieux stratégique** contre la torture et d'autres sujets connexes susceptibles de vous intéresser.

Si votre organisation organise un événement et souhaite le faire connaître au sein de notre communauté de pratique par l'intermédiaire de ce bulletin ou des réseaux

sociaux de REDRESS, veuillez envoyer les informations à notre juriste à l'adresse suivante : alejandro@redress.org.

Nous vous remercions d'avoir lu ce bulletin. Au mois prochain !

Consultez nos éditions précédentes [ici](#).

Si quelqu'un vous a transmis ce bulletin, vous pouvez vous abonner [ici](#).



Unit G01, 65 Glasshill Street SE1 0QR, London | info@redress.org

Want to change how you receive these emails?

You can [update your preferences](#) or [unsubscribe](#)